

Éclairages sur la **qualité** du travail

Recherches issues
de l'enquête
Conditions de travail

Prévention des risques

Contraintes
organisationnelles

Organisations du travail



Itinéraire professionnel

Santé au travail

Paris le **22 novembre 2016**



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

DARES
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques



Les mesures de prévention mises en œuvre par les employeurs

Le plan

1- Le point de vue des employeurs

2- La confrontation avec les données salariés

L'enquête CT auprès des employeurs

- Objectif : décrire les stratégies des employeurs en matière d'organisation du travail et de prévention de risques physiques et RPS
- Des données de contexte sur l'activité, la gestion de la main d'œuvre et la représentation des salariés qui permettent d'éclairer les déterminants des stratégies
- Champ : tous établissements d'un salarié ou plus
- Deux échantillons
 - 7000 établissements tirés dans Sirene
 - 17000 employeurs des salariés interrogés
 - 14000 répondants (taux de réponse de 59%)

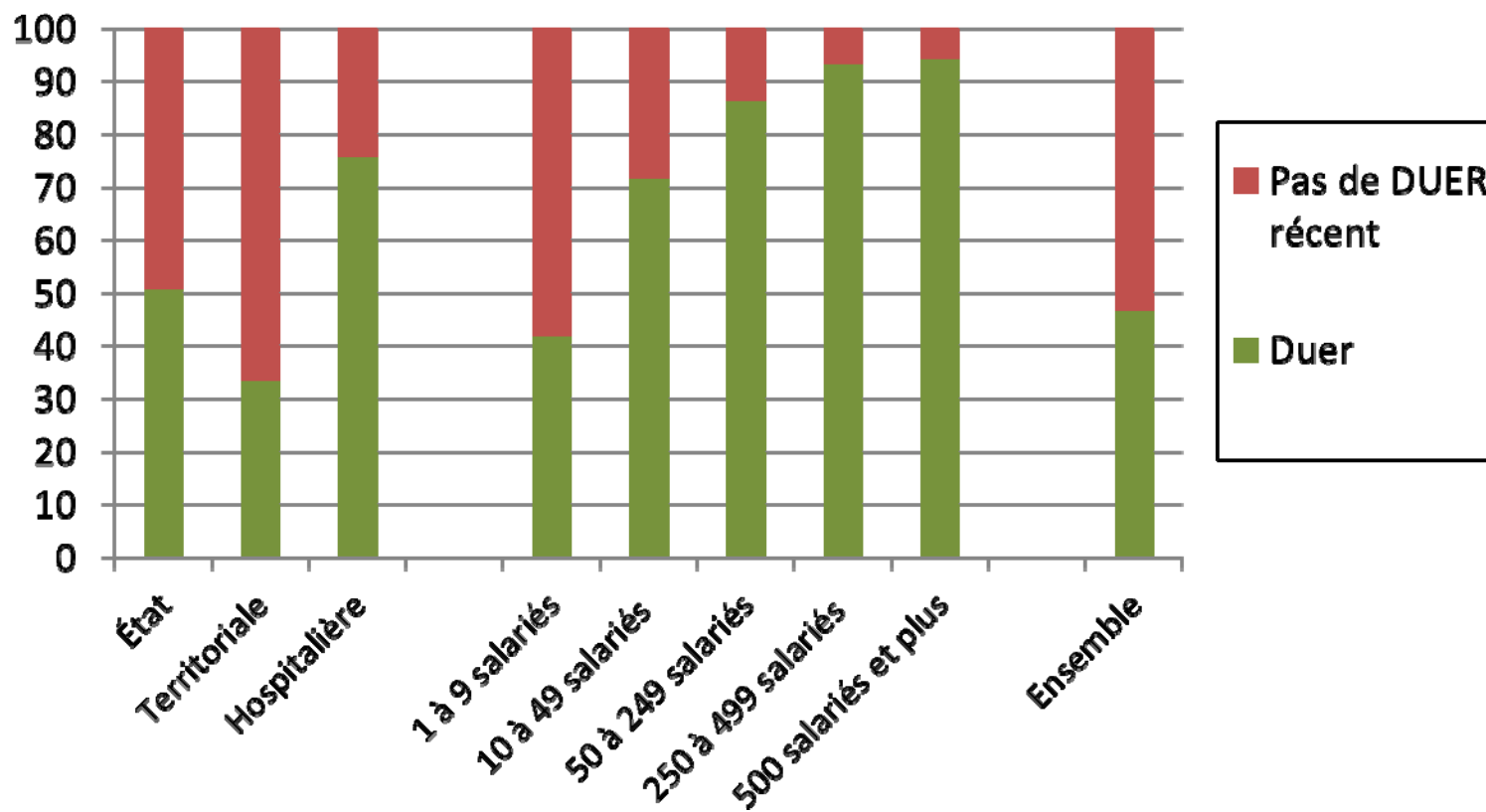
Les obligations légales

- Le document unique d'évaluation des risques (DUER)
- Un plan annuel de prévention
- La surveillance médicale renforcée (SMR)

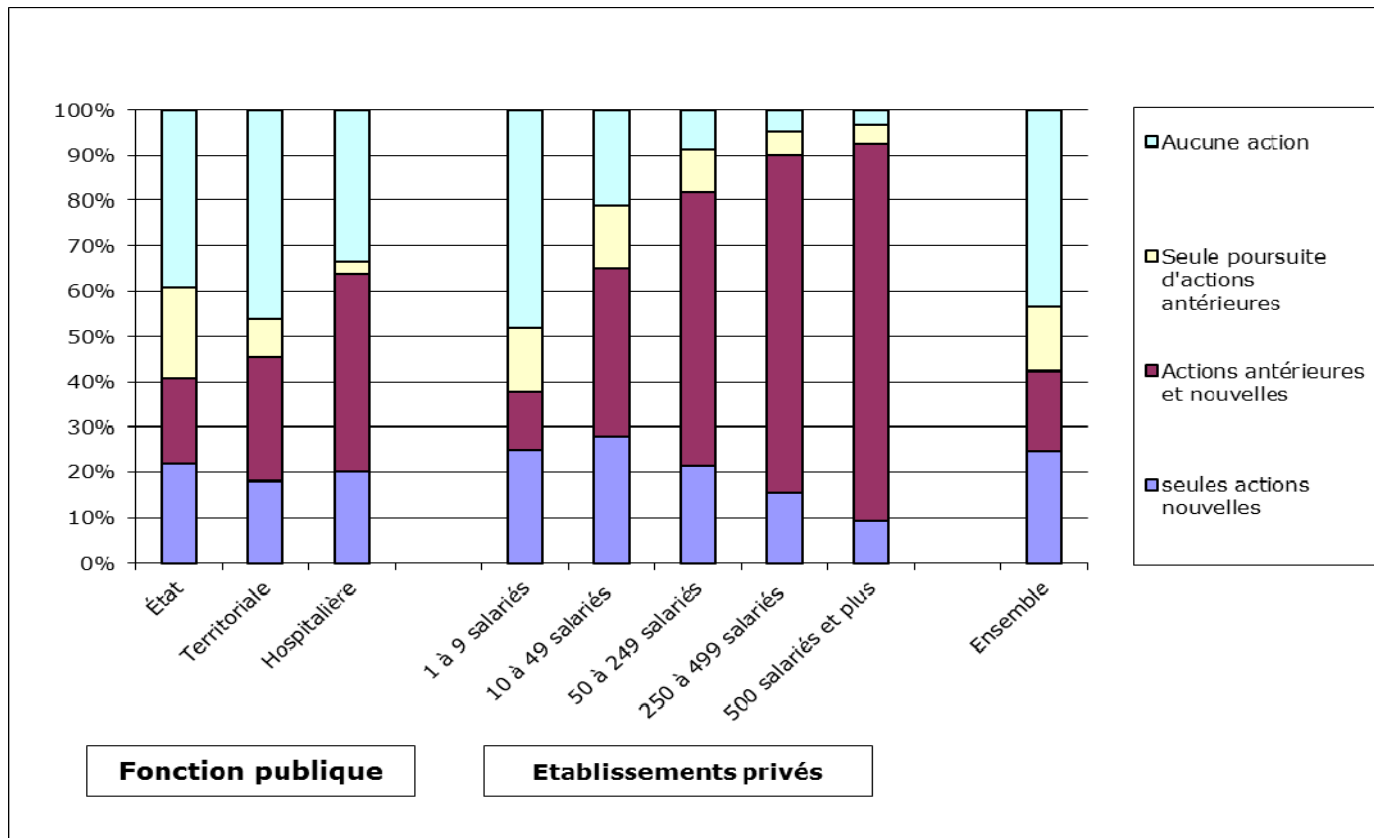
Le DUER

- La loi prévoit que les établissements d'au moins un salarié doivent rédiger un document unique d'évaluation des risques (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001).
- Le DUER doit être actualisé au moins une fois par an et doit être revu après chaque accident du travail.
- Il inclut un plan de prévention (annuel)

Le DUER pas toujours actualisé



57% des établissements ont mené des actions dans les 12 derniers mois



La surveillance médicale renforcée (SMR)

Jusqu'à aout 2016, en cas d'exposition à des risques spécifiques (produits cancérogènes, rayonnements ionisants, bruit, travail de nuit...), la SMR consiste en

- des examens médicaux plus approfondis ou plus fréquents,
- des examens complémentaires spécifiques
- ou une surveillance accrue des postes et des conditions de travail

La SMR est du ressort des services de santé au travail, le médecin du travail étant seul juge du contenu de la SMR.

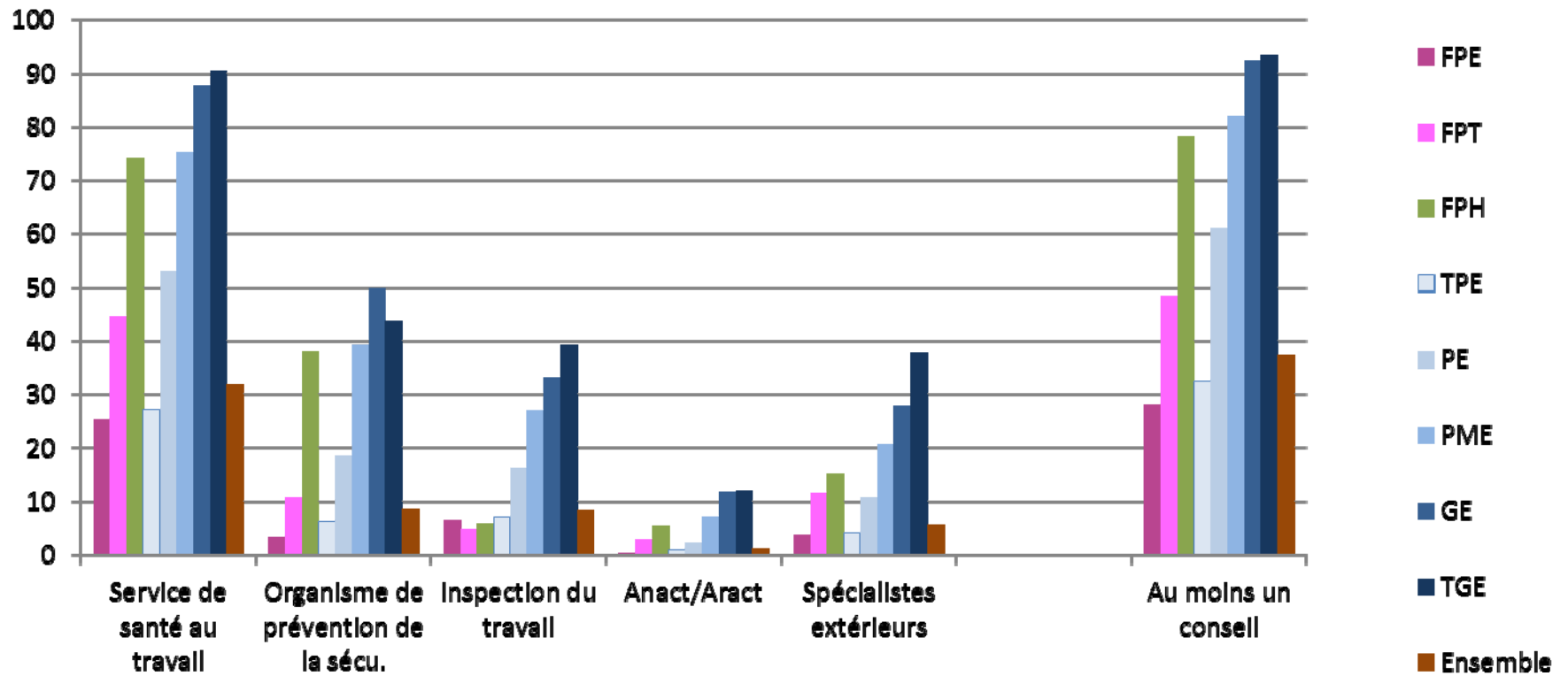
SMR : surtout dans l'industrie et le secteur hospitalier

Les 10 secteurs d'activité ayant le plus de salariés en surveillance médicale renforcée

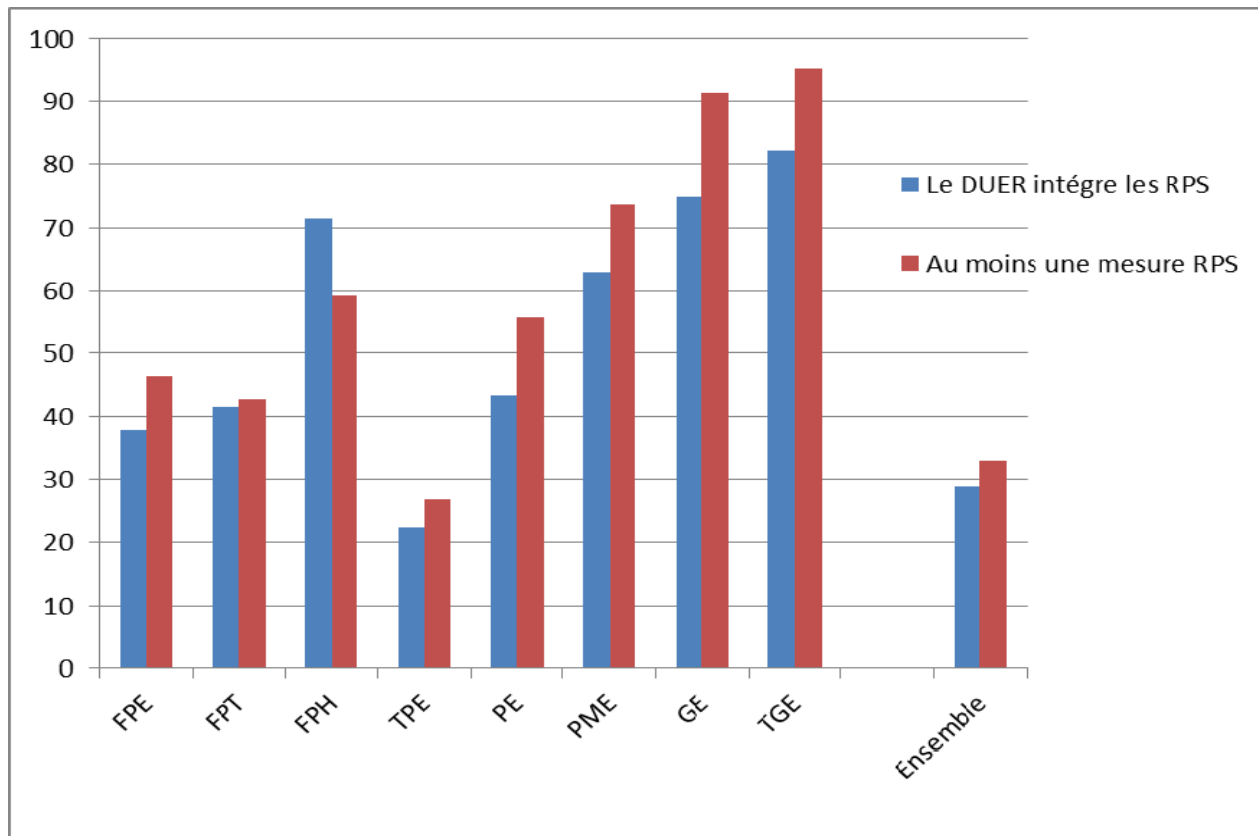
Secteur d'activité des employeurs	En % des salariés en SMR*
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	60,4
Cokéfaction et raffinage	54,8
Fabrication de matériels de transport	31,6
Secteur hospitalier privé lucratif	27,9
Fabrication d'autres produits industriels	24,0
ESPIC ou hospitalier associatif	20,1
Activités immobilières	13,9
Fonction publique hospitalière	13,5
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	11,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10,9
Ensemble des secteurs	8,4

* Surveillance médicale renforcée.

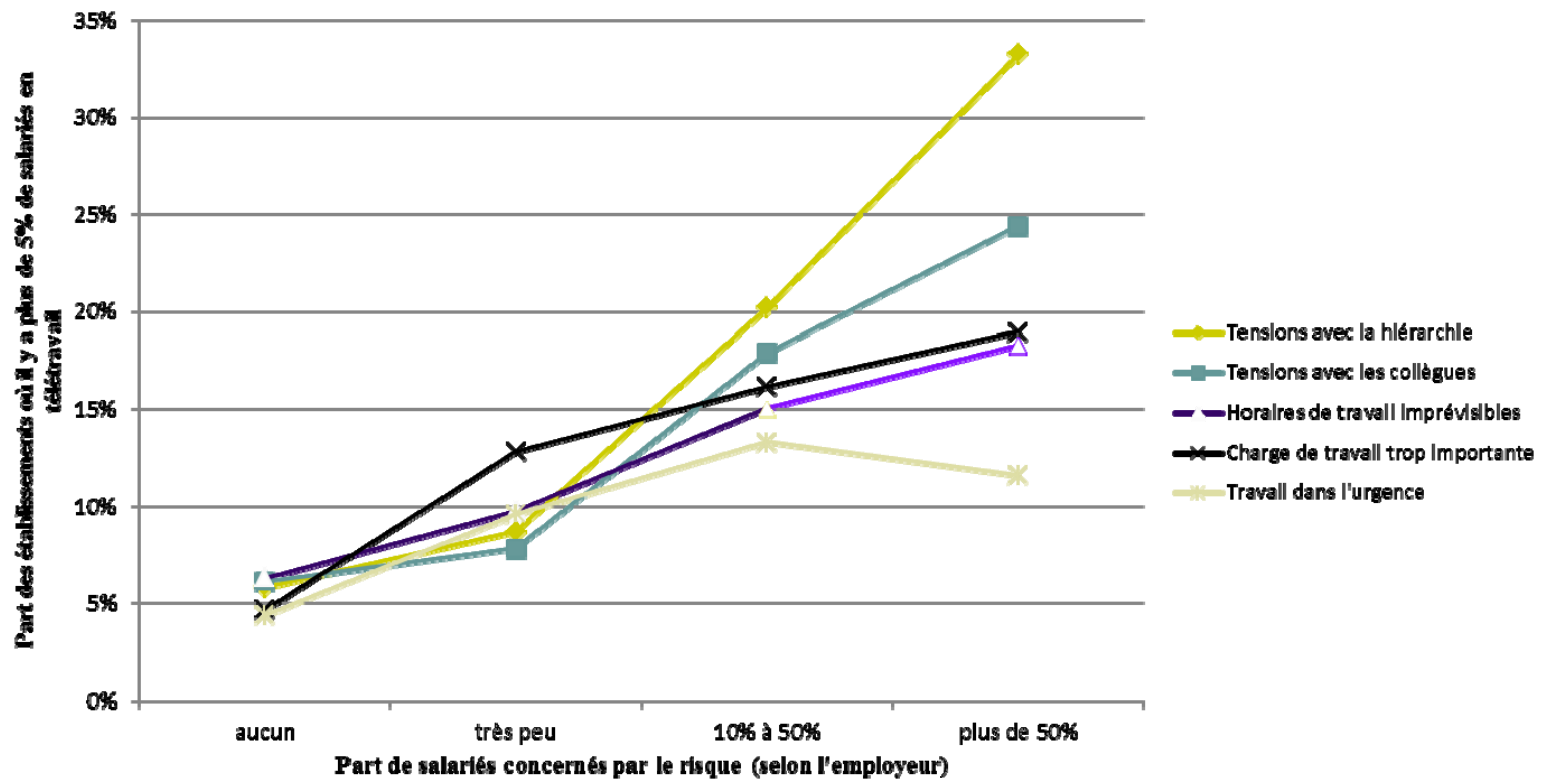
Au cours des 12 derniers mois, votre établissement a-t-il bénéficié de conseils sur la santé et la sécurité de la part des organismes ou des institutions suivantes ?...



La prévention des RPS : plus dans les grands établissements et la FPH



Plus de télétravail en cas de tension avec la hiérarchie



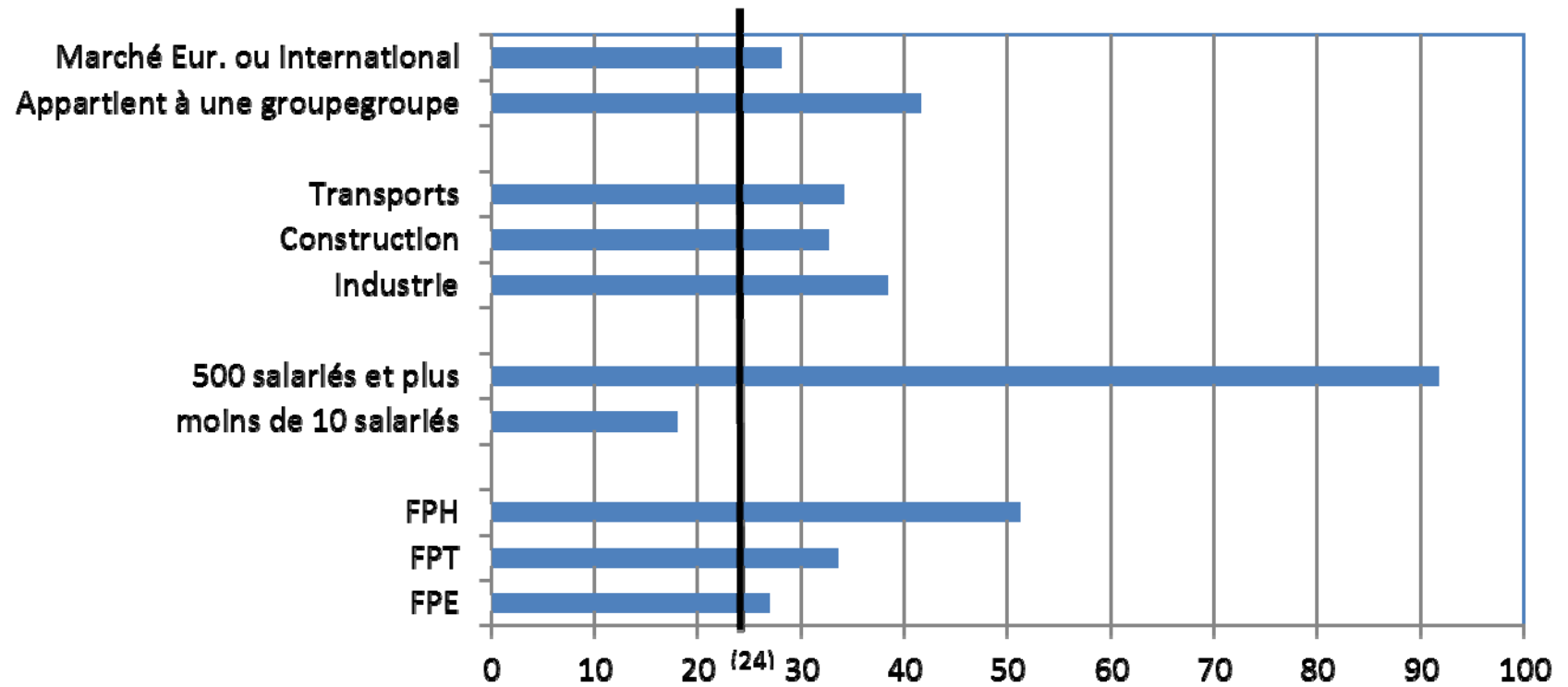
Qu'est-ce qui favorise la prévention des risques?

Indicateur de politique active :

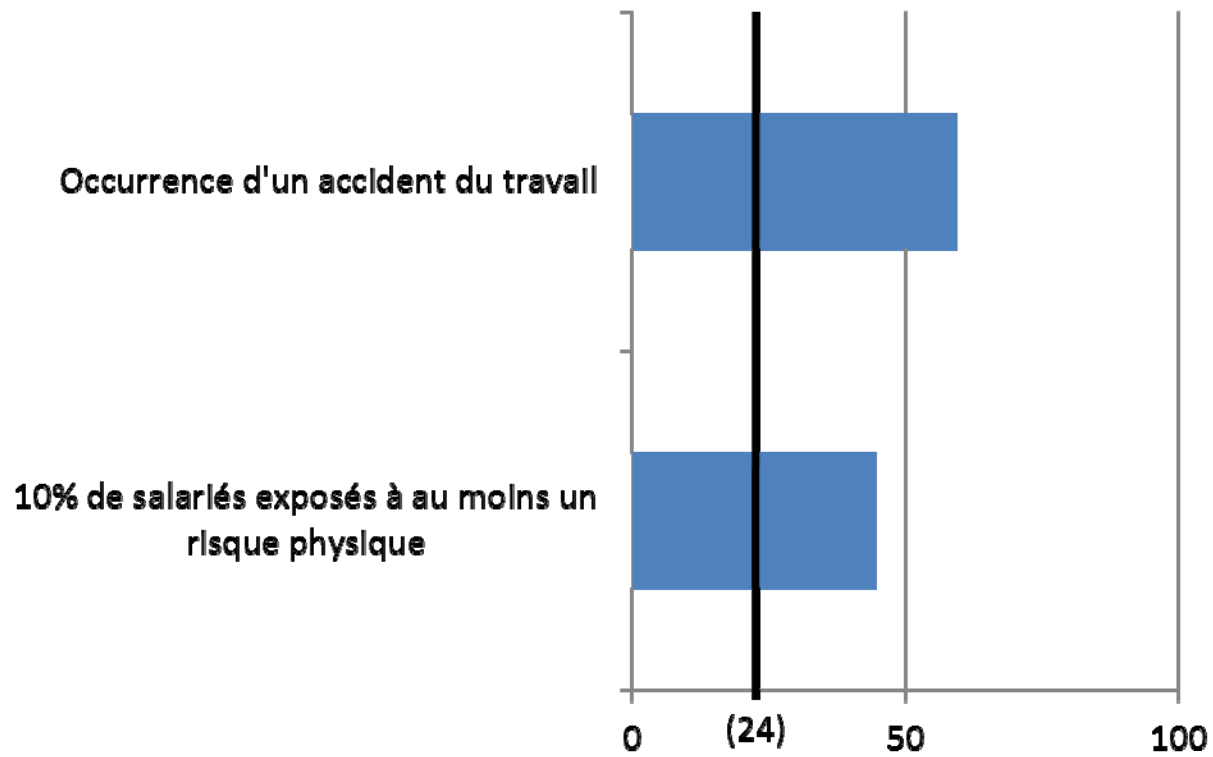
Établissement ayant fait des actions de prévention ou bénéficié de conseils d'institutions (au moins 3 réponses positives à E12 (conseils) et E14 (actions))

Qu'est-ce qui favorise la prévention des risques ?

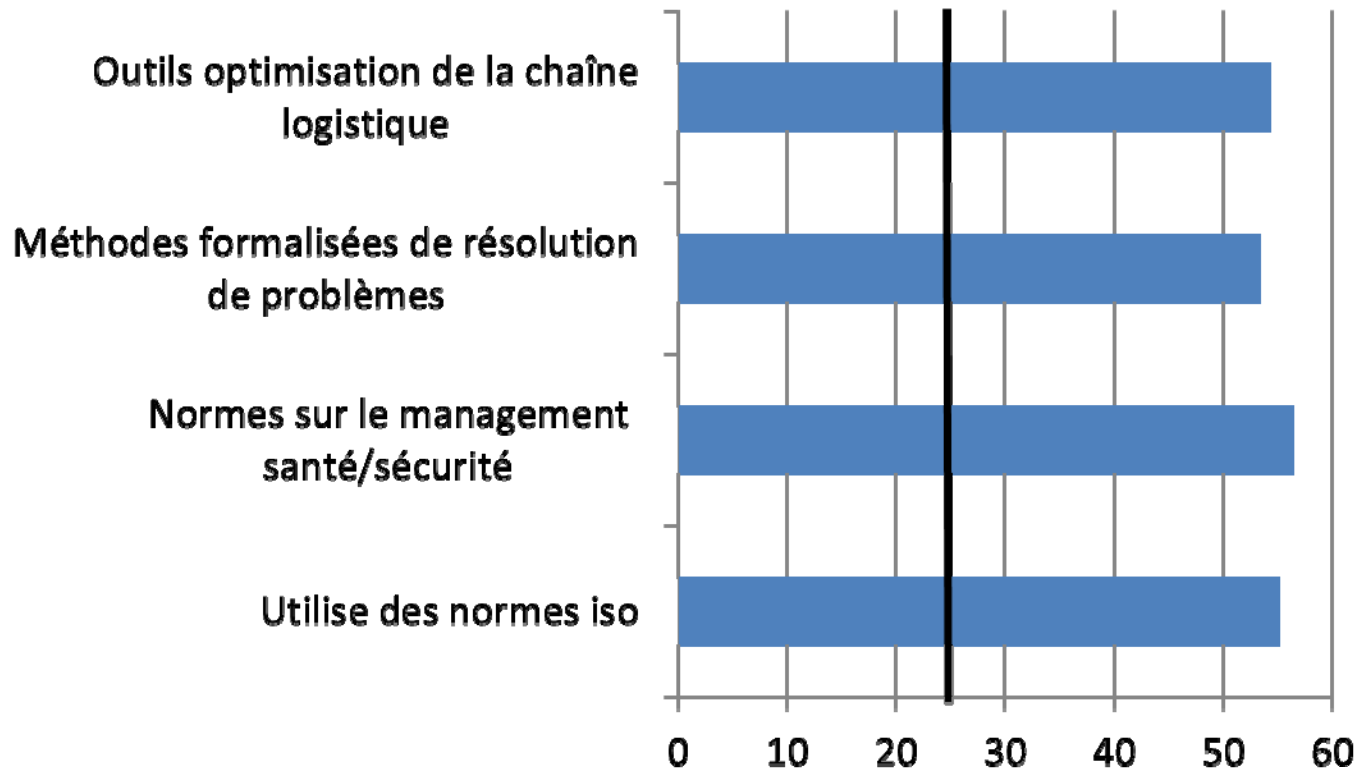
1: les caractéristiques intrinsèques



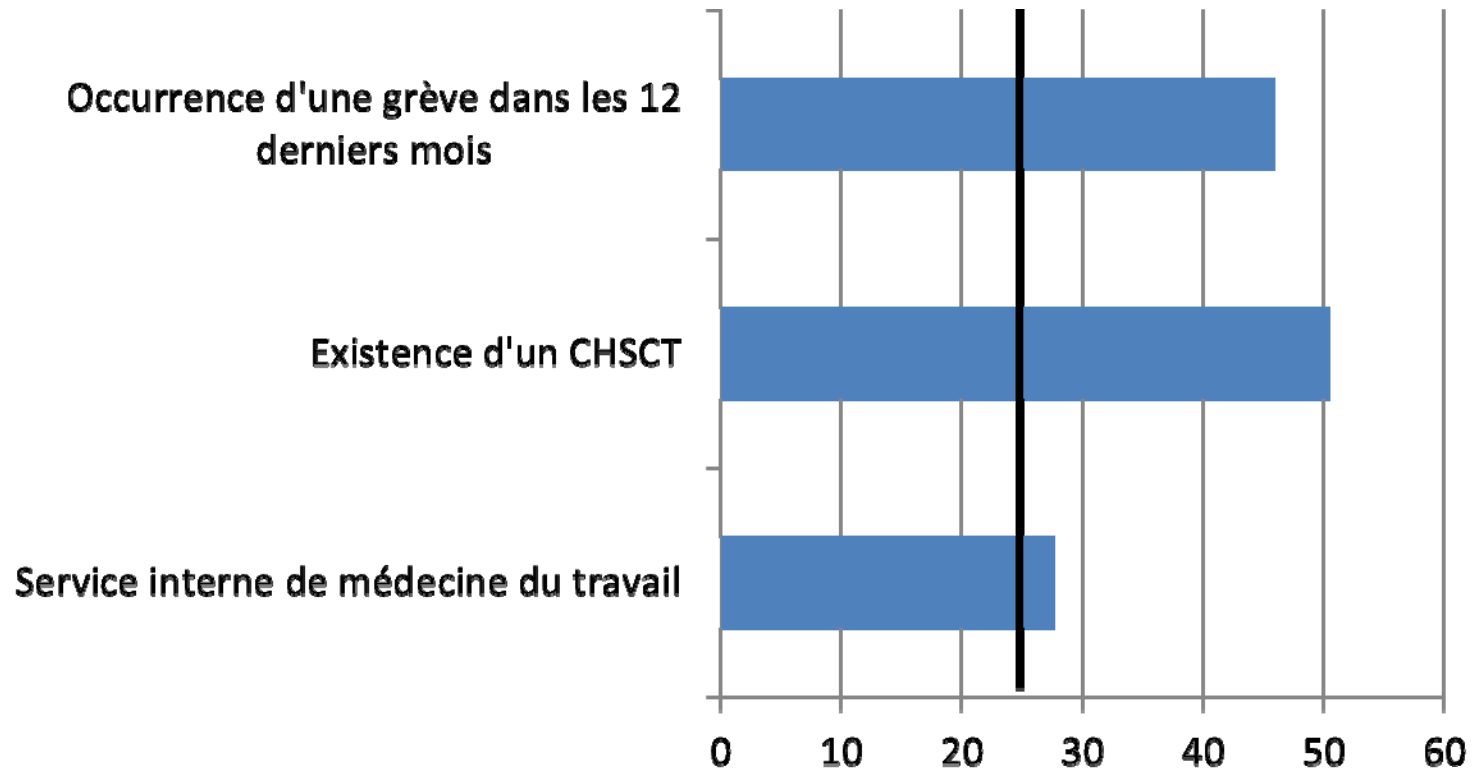
Qu'est-ce qui favorise la prévention des risques ? 2 : l'exposition aux risques et AT



Qu'est-ce qui favorise la prévention des risques ?
3 : mode d'organisation du travail



Qu'est-ce qui favorise la prévention des risques ?
4 : les relations sociales



La vision partagée des risques
Confrontation des réponses des employeurs avec
celles des salariés

- Des questions communes ou proches
- Des réponses convergentes ou pas

Des divergences de perceptions en termes de « niveaux »

	Questionnaire employeur		Questionnaire salarié	
	Certains des salariés de l'établissement ont-ils été exposés au cours des 12 derniers mois (qu'ils utilisent ou non des protections)...	Estimation du % de salariés (selon l'employeur)	Les salariés ont répondu « oui » à une des questions suivantes :	% de salariés
Le travail de nuit	... au travail de nuit (entre 21h et 6h)	9	« Travaillez-vous la nuit entre minuit et 5 heure du matin ? »	7
Les agents chimiques dangereux (y compris poussières, fumées...)	... à des agents chimiques dangereux (y compris poussières, fumées...)	7	« L'exécution de votre travail vous impose- t-elle de respirer des fumées ou des poussières ? » ou « L'exécution de votre travail vous impose- t-elle d'être en contact avec des produits chimiques dangereux ? »	44

Source : Dares, enquête Conditions de travail 2013, volets « salariés » et « employeurs »

Champ : salariés du secteur privé.

Note de lecture : 44 % des salariés du secteur privé se déclarent exposés aux agents chimiques dangereux ou respirer des fumées et poussières; d'après les déclarations des employeurs, de l'ordre de 7 % des salariés sont exposés à cette contrainte, selon l'estimation réalisée avec l'hypothèse « moyenne ».

Divergence de perception = le salarié se déclare exposé alors que son employeur déclare qu'aucun de ses salariés n'est exposé

Situations de divergence d'évaluation entre les salariés et leurs employeurs selon le facteur d'exposition (hors salariés des TPE)

	% de salariés
Risques "physiques"	
travail de nuit	1
produits chimiques dangereux	16
Risques "psychosociaux"	
une charge de travail trop importante	7

Source : Dares, enquête Conditions de travail 2013, fichier couplé « salariés » et « employeurs ».

Champ : salariés travaillant dans des établissements du secteur privé de 10 salariés et plus.

Note de lecture : 1% des salariés déclarent être exposés au travail de nuit alors que leur employeur déclare qu'aucun salarié de son établissement n'a été exposé au cours des 12 derniers mois à ce risque.

D'où viennent les divergences de perception ?

Variables expliquées: divergence de perception de tel ou tel risque sanitaire, « physique » ou « psychosocial »

Variables explicatives: caractéristiques de l'établissement,
caractéristiques du salarié

La prévention active selon l'employeur réduit les divergences de perception des risques sanitaires :

- Au moins un risque physique: - **57%**
- Tensions avec les collègues: - **38%**
- Travail dans l'urgence: - **28%**

CONCLUSION

- En 2013: + de risques = + de prévention
- Quelle efficacité ? + de prévention = - de risques ?
- La nécessité d'une approche longitudinale
- En tout cas, en 2013, + de prévention = une meilleure vision partagée des risques
- Avec le panel 2013-2016 on pourra en dire plus

Éclairages sur la **qualité** du travail

Recherches issues
de l'enquête
Conditions de travail

Prévention des risques

Contraintes
organisationnelles

Organisations du travail



Itinéraire professionnel

Santé au travail

Paris le **22 novembre 2016**



DARES
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques